

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 11 décembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Nicolas SCHOUTITH
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Patrick AUDARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Kildine BATAILLE	M. Léo LACHAMBRE
Mme Nathalie KOENDERS	M. Christophe AVENA	M. Samuel LONGCHAMPT
M. José ALMEIDA	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Marien LOVICHI	Mme Catherine VICTOR
M. Jean-François DODET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Gérard HERRMANN
Mme Françoise TENENBAUM	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MEZUI	M. Laurent GOBET
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Jean-Marc RETY
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean-François COURGEY	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Claire TOMASELLI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Catherine PAGEAUX
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Catherine GOZZI
M. Antoine HOAREAU	Mme Céline RENAUD	M. Philippe SCHMITT
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Isabelle PASTEUR
M. Benoît BORDAT	Mme Laurence GERBET	Mme Céline RABUT
Mme Brigitte POPARD	M. Bruno DAVID	M. Frédéric GOULIER
Mme Christine MARTIN	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Nadjoua BELHADEF	Mme Stéphanie MODDE	M. Cyril GAUCHER
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Olivier MULLER	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
M. Denis HAMEAU	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Nicolas BOURNY	M. Patrice CHATEAU	
	M. Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Antoine HOAREAU
M. Patrick BAUDEMONT	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à M. Léo LACHAMBRE
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Gérard HERRMANN
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Didier RELOT pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Adrien GUENE pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Oenotourisme Dijon Métropole – Mise à disposition local ex-Office du tourisme par Dijon Métropole à Marsannay-la-Côte**

Inscription à l'Unesco des Climats du vignoble de Bourgogne, reconquête des vignes du Dijonnais, Cité internationale de la gastronomie et du vin... Dijon métropole porte ou accompagne depuis plusieurs années de grands projets culturels, économiques ou touristiques liés à l'essor de la filière viti-vinicole.

C'est au cœur de toutes ces ambitions que la Municipalité de Marsannay-la-Côte a souhaité mettre à disposition d'un groupement de viticulteurs réunis au sein d'une SAS, un vaste local en très bon état, jusqu'alors antenne de l'Office de tourisme métropolitain qui a fermé ses portes en 2019.

Judicieusement situé le long de la route des grands crus et dans le périmètre cœur Unesco des Climats du vignoble de Bourgogne, ce « caveau » sera la vitrine de dégustation/vente et d'animation de l'appellation Marsannay, présente sur les communes de Couchey, de Chenôve et de Marsannay-la-Côte.

L'enjeu est non seulement de valoriser une appellation montante de la Côte de Nuits, mais aussi de canaliser agréablement et efficacement les touristes à l'heure où la profession (et ce à l'échelle de toute la Bourgogne) se prête de moins en moins au jeu de la dégustation « au domaine ».

A ce jour, plus d'une vingtaine de maisons ont répondu favorablement, une union exceptionnelle permettant d'envisager entre 80 et 160 vins différents qui seront proposés à la vente (4 à 8 par domaine), à l'attention d'une clientèle composée uniquement de particuliers français (60%) et étranger (40%).

Y seront également associés les vigneronnés liés à la reconquête du vignoble du Dijonnais et exploitant ce qui pourra s'appeler demain l'appellation géographique complémentaire « Bourgogne Dijon ».

Par ailleurs, en lien avec des complémentarités événementielles et des parcours « au plus près du vignoble » initiés depuis la future Cité internationale de la gastronomie et du vin, il est prévu qu'une borne interactive de l'Office de tourisme métropolitain, ainsi que toute documentation liée à la promotion des activités de l'Office, soient mises en place dès le démarrage de l'activité du caveau, envisagée pour le printemps 2021.

Le local considéré est une sorte de rez-de-chaussée surélevé avec agréable terrasse extérieur, appartenant à la ville de Marsannay-la-Côte comme d'ailleurs l'ensemble du tènement foncier dans lequel il se situe. La municipalité y avait installé son syndicat d'initiatives, devenu par la suite office de tourisme communal, dès 1992. En 2017, compte-tenu du transfert à la métropole de la compétence promotion du tourisme, ce local a été mis à disposition de Dijon métropole, sans contrepartie financière, pour devenir une antenne de l'office de tourisme métropolitain, antenne qui a cessé son activité en novembre 2019.

Aujourd'hui, pour permettre la mise en œuvre de ce projet, il convient à Dijon Métropole de désaffecter ce local qui était affecté à un usage public et de dénoncer la convention de mise à disposition accordée à l'Office de Tourisme Métropolitain.

Cela permettra ensuite à la commune de faire sortir le bien du domaine public par une simple délibération communale de déclassement puis au groupement de viticulteurs de déposer une demande d'autorisation de travaux pour adapter le local à la nouvelle activité.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à désaffecter ce local qui était affecté à un usage public ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à dénoncer la convention de mise à disposition accordée jusque-là à l'office du tourisme de Dijon Métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 83

CONTRE : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS :0